



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 décembre 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-neuvième session

Points 139 et 93 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour 2025

#### Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

### Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale

#### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/79/L.13](#)

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur : M. Elaye-Djibril Yacin Abdillahi (Djibouti)*

1. À sa 19<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, les 13 et 24 décembre 2024, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/79/L.13](#) ([A/C.5/79/15](#)) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.32](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

2. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/79/L.22](#), sect. B), déposé par sa Présidente à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de la Guinée. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision [A/C.5/79/L.22](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

---

<sup>1</sup> [A/C.5/79/SR.19](#) et [A/C.5/79/SR.22/Add.1](#).



## Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.1/79/L.13, tout devrait être fait pour financer, dans la mesure du possible, les ressources supplémentaires nécessaires au moyen des crédits demandés dans le projet de budget-programme pour 2025, à raison de 5 900 dollars des États-Unis au chapitre 28 (Communication globale) et de 46 000 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications), faute de quoi il sera fait état des dépenses additionnelles dans le rapport sur l'exécution du budget de 2025.

---

<sup>1</sup> A/C.5/79/15.

<sup>2</sup> A/79/7/Add.32.